Formations: mode d'emploi

Des formations pour qui?

- Ces formations s'adressent en priorité aux bénévoles et salariés des bibliothèques des Hautes-Pyrénées.
- Organisées par la Médiathèque départementale, elles sont gratuites, leur coût est pris en charge par le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées.
- Seuls les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participants. Les salariés doivent demander une autorisation de déplacement et de remboursement à leur employeur.
- Pour bénéficier de la même prise en charge, les bénévoles peuvent se rapprocher de leur mairie en application du décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret du 19 juillet 2001.

Des formations, pourquoi?

- Une équipe formée permet une meilleure gestion de la bibliothèque, une approche des différents publics, une meilleure connaissance des collections, la mise en œuvre d'animations et d'acquisitions adaptée à ses publics et à ses moyens.

Des formations, comment?

- Le nombre de places étant limité, il est conseillé de vous inscrire le plus rapidement possible
- En cas de nombreuses demandes d'inscription: les candidatures sont sélectionnées en fonction de divers critères: priorité est donnée au personnel bénévole et salarié du réseau départemental de lecture publique, les inscriptions seront limitées à une personne par bibliothèque et il est tenu compte aussi de l'adéquation avec les projets des structures et la thématique de la formation.
- Une confirmation d'inscription sera envoyée 15 jours avant la date de formation. Les candidats non retenus seront informés dans les mêmes délais.
- En cas de désistement, merci de nous prévenir au plus tôt afin que nous puissions satisfaire d'autres demandes.
- Une attestation de présence est délivrée à l'issue de chaque formation.

Nous vous invitons à diffuser largement ce programme de formation au sein de votre équipe et à suivre régulièrement l'actualité de ce service sur le site: www.hapybiblio.fr